



Rubrique: Travail

Sous-rubrique: Permis octroyé concernant la durée du travail

Date de publication: SHAB - 14.03.2019

Numéro de publication: AB02-0000002386

Canton: VS

Entité de publication:

Staatssekretariat für Wirtschaft SECO - Arbeitszeitbewilligungen, Holzikofenweg 36, 3007 Bern

Permis octroyé concernant la durée du travail Maison de la Providence

Maison de la Providence

CHE-107.863.267

Chemin de Pierra-Barna 18

1934 Le Châble VS

Permis de service de piquet (travail de nuit et du dimanche)

art. 14 et 15 de l'ordonnance 1 relative à la loi sur le travail (OLT 1)

No de référence: 18-008543

N° d'établissement: 42484800

Pan d'entreprise: Service technique des sites d'Orsière et Montagnier: intervention de déblaiement neige / salage durant la saison hivernale

Motif: Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques

Personnel: 3 H

Validité: 01.01.2019 – 31.12.2021

Complément à l'autorisation: Nouveau permis

Autorisation pour: VS

Conformément aux art. 44 ss PA ces décisions peuvent être attaquées devant le Tribunal administratif fédéral, Kreuzackerstrasse 12, Case postale, 9023 Saint-Gall, dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le mémoire de recours doit être présenté en deux exemplaires, il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire.

Toute personne ayant qualité pour recourir peut consulter les pièces sur rendez-vous pendant la durée du délai de recours, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie SECO, Conditions de travail, Protection des travailleurs (ABAS), Holzikofenweg 36, 3003 Berne (tél. 058 462 29 48).